



EM STRASBOURG
PARTENAIRES

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



EM STRASBOURG
BUSINESS SCHOOL



Université Chadli Bendjedid - ElTarf

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

L'Ecole de Management Strasbourg, Université de Strasbourg, 61 avenue de la Forêt Noire – 67085 STRASBOURG CEDEX (France), représentée par Madame Isabelle BARTH, Directrice,

Et

E.M. Strasbourg-Partenaires, 61 Avenue de la Forêt Noire – 67085 STRASBOURG CEDEX, représenté par Monsieur Pierre JACHEZ, Président,

D'une part

Et

L'université CHADLI BENDJEDID-ELTARF, BP 73 ElTarf (Algérie), représentée par Monsieur Rachid SIAB, Recteur,

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

Dans le cadre d'un programme de formation global, l'Université d'ElTarf confie à E.M.Strasbourg-Partenaires en relation avec l'Ecole de Management Strasbourg un certain nombre de sessions de formations continues courtes dédiées à la formation des cadres de son université aux techniques de management adapté en milieu universitaire.

ARTICLE 2

Cette formation continue est organisée à raison d'une session par mois à E.M.Strasbourg-Partenaires en relation avec l'Ecole de Management Strasbourg, Université de Strasbourg.

Les horaires de formation sont les suivants :

- De 9 h à 12 h, soit 3 heures
- De 13 h 30 à 16 h 30, soit 3 heures.

Les groupes doivent être constitués de (20) personnes au minimum et de (24) personnes au maximum.

ARTICLE 3

Chaque participant devra acquitter, au démarrage de la session de formation, la somme forfaitaire définie annuellement.

ARTICLE 4

E.M.Strasbourg-Partenaires en relation avec l'Ecole de Management Strasbourg, Université de Strasbourg, s'engagent à mettre en place l'organisation pratique du séjour des participants :

1. La réservation des places d'hébergement (au CROUS de Strasbourg ou tout autre lieu répondant aux exigences financières définies par l'Université d'ElTarf.) ;
2. Les repas sont à la libre appréciation des stagiaires.

L'ensemble des frais annexes (transport, hébergement, nourriture) sont à la charge des stagiaires de l'Université d'ElTarf.

ARTICLE 5

En cas de litige, E.M.Strasbourg-Partenaires en relation avec l'Ecole de Management Strasbourg, Université de Strasbourg, et l'Université d'ElTarf procéderont à leur règlement à l'amiable dans le respect des termes de la présente convention.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an. Elle est reconductible tacitement. Toutefois, chaque partenaire peut la dénoncer à l'issue de chaque période annuelle moyennant un préavis de six mois.

Fait à Strasbourg, le :

Ecole de Management Strasbourg

Isabelle BARTH

Directrice

Université d'El Tarf

Pr.Rachid SIAB

Recteur

E.M.Strasbourg-Partenaires

Pierre JACHEZ

Directeur

Recteur de
L' Université Chadli Ben
Djedid (W) El-tarf
Pr: Rachid SIAB

